

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°017
Portant délégation de signature

à

Madame Idoya DE PONCINS
Directrice
Madame Chantal GUITTET-DURAND
Directrice Adjointe
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Madame **Idoya DE PONCINS**, à effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la **Direction des Etudes et de la Vie Etudiante**, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Idoya DE PONCINS**, **Madame Chantal GUITTET-DURAND**, Directrice Adjointe reçoit délégation afin de signer les mêmes actes.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Madame **Idoya DE PONCINS** reçoit délégation pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la **Direction des Etudes et de la Vie Etudiante**.

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.

Madame **Idoya DE PONCINS** reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9000VE et des Centres Financiers inférieurs qui lui sont rattachés, ainsi que les ordres de mission des agents placés sous son autorité, lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de la DEVE, dans la limite de 1000 euros par opération, ainsi que les aides attribuées dans le cadre du FSDIE approuvées par le conseil d'administration sans limitation de montant.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre III Demandes de subvention

Article 4

Madame **Idoya DE PONCINS**, reçoit délégation afin de signer, dans le cadre des appels d'offre incluant plusieurs étapes les demandes d'intention, les pré propositions, les expressions d'intérêt et les propositions avant sélection et négociation.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti au même délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 7

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Vu et pris connaissance
Le 23 2020
Les délégataires

Le délégant

Madame Idoya DE PONCINS
Directrice des Etudes et de la Vie
Etudiante

Madame Chantal GUITTET-DURAND
Directrice Adjointe des Etudes et de la
Vie Etudiante

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université